

Commission Technique

Au Conseil Intercommunal du SIDERE

Rapport de la Commission Technique (CoTech) du Conseil Intercommunal chargée d'étudier le préavis n°3/2025.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

La Commission Technique du SIDERE s'est réunie le mercredi 11 juin 2025 dans les locaux du SIDERE à Perroy.

Elle est composée comme suit :

Messieurs :	Graber Bernard	Président
	Chabloz Cédric	Membre
	Fillettaz Alain	Membre
	Mani Robin	Membre
	Tschudin Jacques	Membre

Sont également présents, M. François Delafoge président du CODIR, M. Francis Mondoux membre du CODIR, Mme Maud Bauduret cheffe de service, M. Antoine Dvorak, ingénieur du bureau Herter et Wiesmann ainsi que la CoFin.

Après les salutations d'usage, le préavis nous a été présenté par MM. François Delafoge et Antoine Dvorak, ces derniers ont répondu clairement aux nombreuses questions de la CoTech. Nous avons ainsi pu débattre en toute connaissance de cause.

La Commission Technique a relevé les points suivants :

Des travaux complémentaires et techniques ont dû être réalisés sur cette ouvrage, on nous avait annoncé un remplacement des tableaux électrique et des équipements de télégestion. Suite aux remplacements des tableaux et une partie de la télégestion comme dans le préavis initial, l'autre partie de télégestion actuelle n'était plus compatible avec les nouveaux tableaux. De plus une ventilation aspiration et expulsion supplémentaire est obligatoire pour l'évacuation de la chaleur amenée par le nouveau système électrique, d'où le crédit complémentaire, ceci, sans consulter les différentes parties au préalable, afin de pouvoir finir les travaux et remettre en service la station de pompage l'Oujonnet à Bursinel.

Nous sommes surpris de ce dépassement vu que l'entreprise adjudicatrice à aussi fait l'étude de ce projet.

Bien que des solutions aient permis de résoudre des difficultés techniques, aucun contrôle des coûts n'a été établi pendant la construction de cet ouvrage au niveau du SIDERE. C'est un problème. Celui-ci nous mène à la situation délicate actuelle, que nous redoutions : une demande de crédit sur des travaux déjà payés.

Remarque de la CoTech

La Commission Technique déplore la politique du fait accompli qui nous a été imposée une nouvelle fois (la troisième en peu de temps) sur ce préavis et s'oppose totalement à cette façon de faire.

La Commission Technique exige d'être informée immédiatement de toutes modifications techniques engendrant un dépassement du budget initial (PREAVIS) alloué par le Conseil intercommunal et que des préavis « URGENT » soient établis en cours-de travaux. De plus, elle exige que le bureau d'ingénieur en charge du bon déroulement technique et financier du projet mette en copie le CODIR du SIDERE de ces évolutions.

Conclusion :

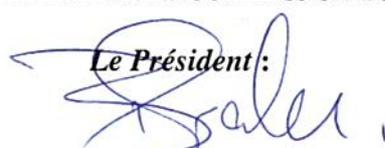
Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité des membres, que la Commission Technique vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, d'accepter le préavis 3/2025 tel que présenté.

Toutefois, comme mentionné ci-dessus et pour la troisième fois, nous exigeons de la part du CODIR de tenir informées les commissions concernées lors de complications, dépassements de budget ou de travaux urgents. Elle voudra bien établir des PREAVIS selon avancements.

Dans le cas contraire, notre Commission n'entrera plus en matière et rendra un rapport blanc, laissant le pouvoir décisionnel au Conseil intercommunal.

Mont-sur-Rolle, le 19 juin 2025

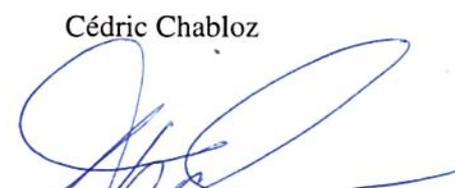
Au nom de la Commission Technique.

Le Président :

Bernard Graber

Les Membres :

Robin Mani


Fillettaz Alain


Cédric Chabloz

Tschudin Jacques